

LES MUTATIONS DU MARCHÉ DU CANNABIS EN FRANCE

PRODUITS, APPROVISIONNEMENTS,
NOUVELLES PRATIQUES



Michel Gandilhon
Stanislas Spilka
Caroline Masson

Juillet 2019

Auteurs

Michel Gandilhon, Stanislas Spilka, Caroline Masson

Remerciements

Christian Ben Lakhdar (université de Lille), David Weinberger (INHESJ),
membres du collège scientifique de l'OFDT

Julie-Émilie Adès, Agnès Cadet-Taïrou, Julien Morel d'Arleux, Ivana
Obradovic, Antoine Philippon (OFDT)

Lionel Caillet, Adrien Véron (MILAD)

Pierre-Arnaud Chouvy (CNRS/UMR Prodig)

Documentation : Isabelle Michot

Conception graphique : Frédérique Million

Crédits photos couverture : © aleksandar kamasi / © Ademoeller /

© jeremynathan - Fotolia.com

Crédits photos pages intérieures : © P.-A. Chouvy – www.geopium.org /

© Police judiciaire

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
HERBE VS RÉSINE : RÉÉQUILIBRAGE DU MARCHÉ FRANÇAIS	5
Une évolution des représentations des consommateurs	5
Augmentation de l'offre d'herbe	7
<i>Records de saisies d'herbe...</i>	7
<i>... et de saisies de plants</i>	9
Montée en gamme des produits circulants	9
APPROVISIONNEMENT DES CONSOMMATEURS : PROXIMITÉ, SÉCURITÉ	11
L'autoculture, une pratique en développement	11
Logique du don et autofabrication	14
<i>La résine et l'huile de cannabis aussi ?</i>	15
Le recours à Internet	15
Préoccupations liées à la sécurité	16
<i>Rompre avec les marchés criminels</i>	16
De l'autoculture à la culture commerciale ?	17
L'ADAPTATION DE L'OFFRE PROFESSIONNALISÉE	20
Des acteurs inhabituels sur le marché français	20
<i>Les « experts néerlandais »</i>	22
<i>Les « bandes vietnamiennes »</i>	22
Les trafiquants de résine en voie d'adaptation	23
CONCLUSION	26
ANNEXES	27
Méthodologie	28
Bibliographie	29

INTRODUCTION

Ce numéro de *Théma* est consacré aux mutations que connaît le marché du cannabis en France. Celles-ci sont indissociables de l'augmentation importante des usages de cette substance depuis vingt ans. Aujourd'hui, avec près de 45 % d'expérimentateurs au sein de la population adulte (Spilka *et al.*, 2018b), le cannabis est un produit qui se banalise, y compris dans l'opinion¹ (Spilka *et al.*, 2019). En parallèle, le contexte international est marqué, notamment sur le continent américain, par la progression de la légalisation de son usage à des fins récréatives ou médicales.

Caractérisé dans les années 1990 par l'hégémonie presque complète de la résine, le marché français tend, depuis une quinzaine d'années, à se diversifier. Une des évolutions les plus importantes est liée à l'essor de la consommation d'herbe, qui, contrairement à la résine, a la réputation d'être une substance « bio », échappant aux produits de coupe, et au développement de productions locales animées par des acteurs aux profils qui se diversifient.

La première partie de ce numéro traitera du rééquilibrage du marché français du cannabis en faveur de l'herbe, en étudiant particulièrement les évolutions des représentations des consommateurs et les répercussions qu'elles entraînent sur une offre alimentée de plus en plus depuis les Pays-Bas et l'Espagne (EMCDDA *et al.*, 2012). La deuxième partie s'attardera plus précisément sur l'impact de ces évolutions sur les modalités d'approvisionnement des usagers avec notamment le développement de l'autoculture et la forte prégnance des logiques de don. Une tendance qui n'est toutefois pas univoque puisque la question du développement des cultures à visée commerciale, animée par de simples particuliers, sera abordée. Enfin, la troisième partie se penchera sur les répercussions que les transformations du marché exercent sur la physionomie de l'offre professionnalisée. D'une part en décrivant l'émergence d'acteurs atypiques sur le marché français et d'autre part en montrant comment les réseaux criminels « français », qu'ils interviennent au stade de la production ou de la distribution, s'adaptent à la fois à une réalité plus concurrentielle et aux aspirations changeantes des consommateurs.

1. 45 % des personnes interrogées sur la question de la légalisation du cannabis en France en novembre-décembre 2018 se déclarent tout à fait ou plutôt d'accord avec ce principe. En revanche, le cannabis médical est littéralement plébiscité puisque 91 % des répondants seraient d'accord pour qu'un médecin en prescrive dans le cadre de maladies graves ou chroniques (Spilka *et al.*, 2019).

HERBE VS RÉSINE : RÉÉQUILIBRAGE DU MARCHÉ FRANÇAIS

Le marché français du cannabis a commencé à se structurer dans les années 1980-1990 avec la professionnalisation des trafics spécialisés dans l'importation de résine de cannabis (haschich) produite au Maroc (Chouvy, 2018). Dans les années 1990, un état des lieux estimait que le haschich marocain représentait 80 % du cannabis circulant en France, le reste se partageant entre du « pakistanais », du « libanais », de l'« afghan » et de la marijuana (herbe) en provenance d'Amérique latine (Colombie), des Caraïbes (Jamaïque), d'Afrique ou des Pays-Bas (Boekhout Van Solinge, 1995). Cette situation de quasi-monopole de la résine fait alors du marché hexagonal, avec l'espagnol et l'italien, une des rares exceptions dans un paysage mondial dominé par l'herbe de cannabis (ONUUDC, 2006). Cependant, à partir de la première moitié de la décennie 2000, des évolutions se font jour, tant du côté de la demande, traduisant notamment un goût croissant des usagers pour l'herbe, qui restait un produit rare et recherché, que de l'offre, avec la croissance d'une production européenne et le développement des cultures d'herbe sur le territoire français.

Champ de cannabis dans le Rif



© P.-A. Chouvy – www.geopium.org

Une évolution des représentations des consommateurs

Les premières évolutions du statut de l'herbe de cannabis dans les représentations des consommateurs, qui mettent en avant son caractère « naturel », sont notées par le dispositif Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) de l'OFDT dès le milieu des années 2000 (Bello *et al.*, 2005). En 2009, ce constat est confirmé par un travail qualitatif réalisé auprès d'un panel d'usagers, lequel met en exergue les raisons des préférences pour l'herbe : non seulement celle-ci est considérée comme plus « naturelle », mais son goût, de même que ses effets jugés plus stimulants que ceux obtenus par la résine, semblent aussi « meilleurs » (Reynaud-Maurupt, 2009). Si, à l'époque, ces appréciations sur le caractère « naturel » de l'herbe viennent d'une population d'usagers intensifs, alors peu nombreux à fumer (exclusivement) de l'herbe, cette représentation devient, au fil du temps, plus collective, mais aussi plus diffuse. Ainsi, l'herbe bénéficie aujourd'hui d'une sorte de « label bio » (Tissot, 2017)², exprimant l'apparition d'une véritable « culture » du cannabis associée à la notion de terroirs et de circuits courts : « *C'est de la Marais poitevin, de la mont d'Arrée, de la Malouine...* » (Pavic, 2016).

2. Réputation susceptible d'être largement usurpée. La culture peut en effet s'accompagner d'une utilisation massive de produits phytosanitaires et faire apparaître la présence de métaux lourds (chrome, cérium, cobalt, etc.) dans le produit. Les mauvaises conditions de stockage de l'herbe peuvent également être à l'origine de contaminations microbiologiques (champignons, bactéries).

En outre, sur le plan social, il semble qu'une dichotomie se fasse jour entre différentes catégories d'usagers selon leur préférence pour l'herbe ou la résine. Compte tenu de la plus grande accessibilité de la résine en termes de disponibilité et de prix, ses consommateurs sont souvent plus précaires, jeunes et « gros fumeurs » : « *Chez les jeunes, c'est plus du shit, moins de beuh parce qu'ils connaissent moins de producteurs et dans les réseaux commerciaux la beuh est souvent très chère* » ; « *C'est dans leur quotidien, c'est dans leur budget quotidien, d'ailleurs, ils font la manche pour* (Pavic, 2016) ».

Les consommateurs d'herbe, quant à eux, correspondent plutôt à un public plus âgé et mieux inséré socialement³: « *L'herbe, on la voit plus sur un public plus âgé, la production personnelle ou en petit réseau, ça reste une production limitée, ça sert à l'entourage proche. Pas sur des profils ado, plus sur des profils de gens qui ont maintenu une consommation quotidienne, qui ont passé la vingtaine.* (Pavic, 2016) ». À Toulouse, un recul de l'usage de résine chez les usagers de longue date dans le milieu festif est également rapporté (Sudérie, 2016).

Aujourd'hui, ce phénomène semble se renforcer y compris parmi les plus jeunes. La préférence pour l'herbe semble constituer un marqueur générationnel, comme en témoigne l'enquête qualitative ARAMIS (menée auprès des mineurs de 2014 à 2017) : « *Cette image moins défavorable est accentuée par les propriétés "naturelles" prêtées à l'herbe, qui apparaît comme la forme d'usage principale du cannabis dans cette génération, a contrario des précédentes, plus habituées à la résine (shit), ici désignée dans des termes péjoratifs ("pneu", "merde"...). La consommation d'herbe, perçue comme plus savoureuse que la résine (« goût plus doux »), plus plaisante dans ses effets (progressifs et plus "planants"), mais aussi plus "pure" (non coupée), voire "bio", donne lieu à des discours particulièrement exaltés. Dans un contexte où l'herbe est de plus en plus présente et souvent plus valorisée que la résine, le cannabis semble avoir acquis l'image d'un produit "vert", "non chimique" et, parce que "moins coupé que la résine" et fumé avec moins voire pas de tabac, "plus sain".* » (Obradovic, 2017).

Les données les plus récentes de l'enquête ESCAPAD de 2017 vont dans le sens de ces observations. Elles font en effet apparaître une large diffusion de l'herbe de cannabis parmi les adolescents (Spilka et al., 2018a). Près des deux tiers d'entre eux (67 %) ont déclaré avoir consommé de l'herbe de cannabis lors de leur dernier usage (tableau 1).

Tableau 1. Type de cannabis consommé lors du dernier usage par les adolescents de métropole âgés de 17 ans, en 2017 en %

	Résine	Herbe	Autre
Garçons	35	63	2
Filles	28	71	1
Ensemble	32	67	2

Source : ESCAPAD, 2017.

Cette observation ne saurait pourtant être interprétée comme un abandon massif de la résine par cette génération. En effet, plus leur consommation est importante ou fréquente, plus la part des jeunes de 17 ans qui ont fumé de l'herbe la dernière fois baisse. Parmi les usagers réguliers (c'est-à-dire ceux qui ont fumé au moins 10 fois au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête), par exemple, un sur deux seulement dit avoir consommé de l'herbe lors de la dernière occasion, la proportion étant encore plus faible parmi les usagers quotidiens (47 %). *A contrario*, les filles, dont la consommation de cannabis est moindre, sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons à déclarer un usage d'herbe lors de la dernière occasion de consommation (71 % contre 63 %) (Spilka et al., 2018a).

3. Il est vrai que le prix moyen du gramme d'herbe de cannabis est de 10 euros contre 7 euros pour le gramme de résine (Gérome et al., 2018).

Toutes ces évolutions interviennent à un moment où les frontières entre le licite et l'illicite tendent à se brouiller. Selon les données du dispositif TREND, de nombreux jeunes Français ignorent le statut légal du cannabis (Cadet-Taïrou *et al.*, 2015). Un phénomène favorisé par un contexte international marqué par des avancées de la légalisation du cannabis. Désormais, 29 pays européens et 33 États américains autorisent le cannabis à usage médical sous des indications et des formes très variées. Par ailleurs, l'Uruguay et le Canada (Obradovic, 2018) ainsi que 11 États américains (et Washington DC) l'ont complètement légalisé (Lalam *et al.*, 2017).

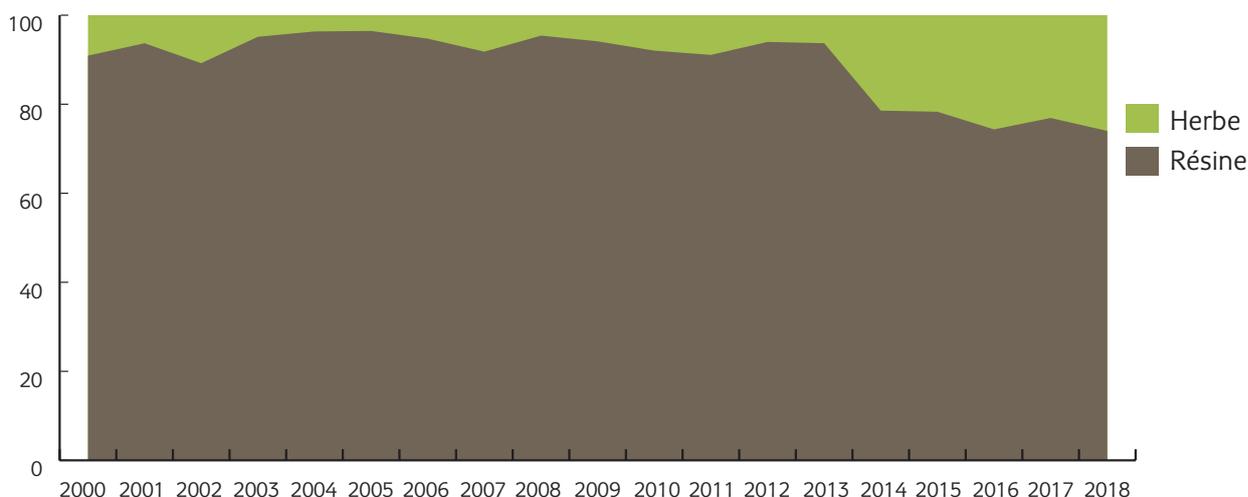
Augmentation de l'offre d'herbe

Cette montée en puissance de l'herbe de cannabis dans les consommations est également la traduction, au-delà des évolutions du goût des usagers, d'une offre grandissante, notamment à partir des années 2010. Ainsi, de nombreux sites du dispositif TREND font état dans plusieurs grandes métropoles d'une plus grande disponibilité et accessibilité perçues de l'herbe par rapport à la résine. C'est le cas dans la métropole lilloise, très influencée par sa proximité avec les Pays-Bas, un des premiers producteurs d'herbe en Europe occidentale, à Bordeaux depuis plusieurs années, et à Toulouse pour la première fois en 2016 (Cadet-Taïrou *et al.*, 2017), tandis qu'une progression notable de l'offre à Marseille et Metz est observée. Ces constats relatifs au processus de rééquilibrage du marché du cannabis en faveur de l'herbe sont corroborés par les statistiques portant sur les saisies de l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS).

Records de saisies d'herbe...

Les quantités d'herbe saisies ne cessent en effet d'augmenter. Les saisies qui ne dépassaient jamais 4 tonnes avant 2010 se hissent aujourd'hui à des niveaux sans précédent ; un record historique ayant même été enregistré en 2018 avec presque 30 tonnes (SIRASCO, 2019). Alors que la résine comptait pour plus de 90 % du total des saisies de cannabis tout au long des années 2000⁴, en 2018, cette part avoisine 74 %, soit 16 points de baisse (figure 1).

Figure 1. Répartition des volumes de cannabis saisis en France par produit (%) (2000-2018)



Source : OCRTIS

4. En 1993 et 1994, le rapport résine/herbe était encore plus élevé avec un taux moyen de 97 % (Boekhout Van Solinge, 1995).

Entre 2010 et 2018, les volumes saisis ont donc été multipliés par près de 7. Croisée avec les tendances à la hausse observées en matière de consommation, cette évolution suggère un dynamisme croissant du marché intérieur. Si toute l'herbe interceptée n'est pas destinée à la France, qui est également un pays de transit, 55 % de l'herbe saisie en 2016 ciblait le marché hexagonal, soit la part la plus élevée jamais constatée (OCRTIS, 2017b).

De plus, contrairement à la situation qui prévalait dans les années 1990, la majorité de l'herbe provient désormais d'autres pays européens, au premier rang desquels se trouve l'Espagne⁵, pays qui est en train de devenir un acteur majeur de la production d'herbe de cannabis en Europe occidentale (voir encadré ci-dessous).

Le contexte européen

Le marché européen du cannabis est un des marchés les plus importants au monde que ce soit en termes de consommation et de chiffre d'affaires (9,3 milliards d'euros). En 2013, les quantités d'herbe consommées étaient estimées à 647 tonnes contre 641 tonnes pour le haschisch (EMCDDA, 2017).

Les évolutions récentes du marché du cannabis en France sont indissociables d'un contexte européen marqué par une augmentation importante de la production d'herbe⁶. Celle-ci s'est développée à partir des années 1980, notamment aux Pays-Bas, qui satisfaisait jusqu'à 80 % de sa demande domestique à la fin des années 1990 (EMCDDA *et al.*, 2012). Le durcissement de la politique néerlandaise à partir du milieu des années 2000, marqué par une volonté affichée de limiter le tourisme cannabique, a cependant eu pour effet de diffuser les pratiques de culture locale dans d'autres pays du nord de l'Europe, notamment la Belgique, le Danemark, la Finlande et le Royaume-Uni, qui enregistrent dès lors une forte croissance de leur production domestique (Weinberger, 2010). Parallèlement, la production d'herbe de cannabis se développe en République tchèque, en Allemagne, en Irlande, en Hongrie, en Pologne, en Slovaquie et en Norvège. Plus récemment, le phénomène le plus notable concerne l'Espagne et la région des Balkans (en premier lieu l'Albanie, mais aussi la Serbie, la Bulgarie et, dans une moindre mesure, le Kosovo) où différents foyers de production majeurs sont identifiés. Les Balkans alimentent surtout les marchés du centre-est et du sud-est de l'Europe (EMCDDA et Europol, 2016). Ces productions balkaniques ne se retrouvent que très marginalement en Europe de l'Ouest. En 2014, le nombre de saisies de plantations dans l'Union européenne (UE) a dépassé 30 000, soit un triplement en moins de 10 ans (environ 11 000 en 2006) (EMCDDA et Europol, 2016). Le nombre de plants saisis a, quant à lui, augmenté graduellement à partir de 2010 (environ 3,3 millions de plants saisis), avec un pic à 11,5 millions en 2015 (EMCDDA, 2018) – ces chiffres étant à considérer avec précaution car tous les pays n'enregistrent pas les saisies de la même manière (en nombre de plants ou en poids).

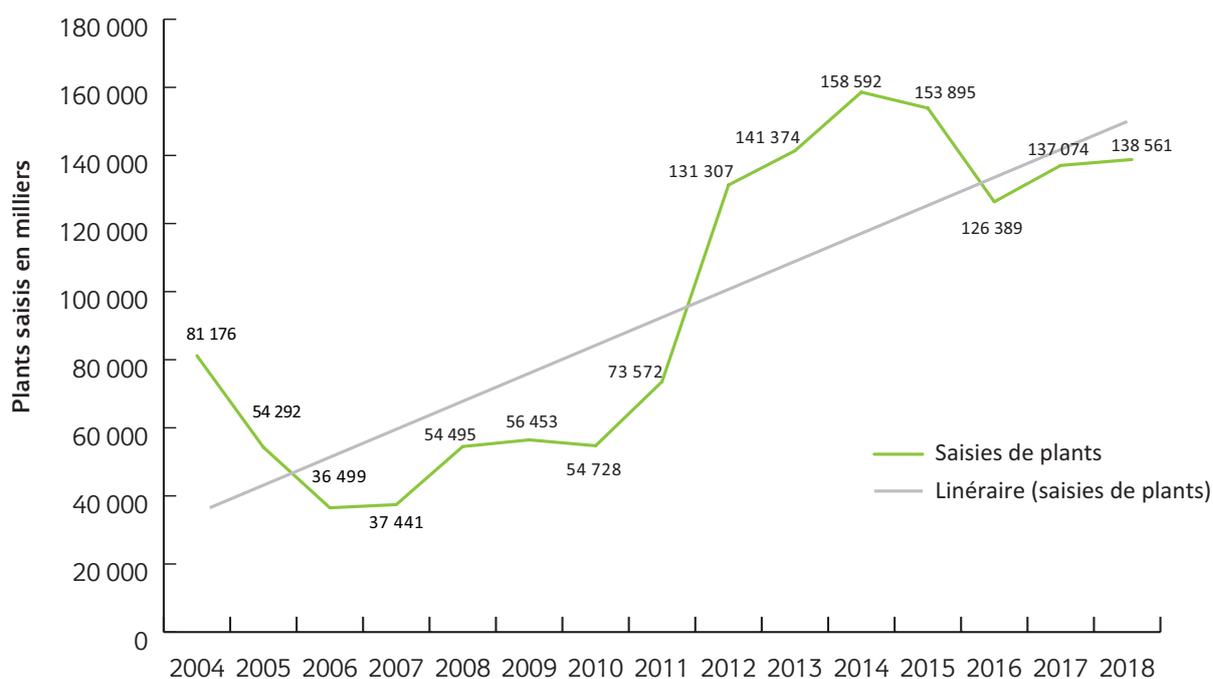
5. En 2017, 815 924 plants de cannabis ont été saisis en Espagne, un niveau presque équivalent à celui observé aux Pays-Bas (OCRTIS, 2018).

6. Le premier rapport de l'OEDT qui mentionne la culture de cannabis en Europe est celui de 2009. L'OEDT y souligne la dynamique de la production (EMCDDA, 2009).

... et de saisies de plants

Cette progression de l'herbe est donc l'expression de l'augmentation d'une offre européenne, mais également de la transformation du paysage français en matière de culture. À la forte croissance des importations d'herbe en France s'ajoute l'augmentation considérable depuis 2010 des saisies de plants de cannabis, lesquelles constituent un indicateur fiable de l'évolution de la production dans un pays donné (EMCDDA, 2018).

Figure 2. Évolution du nombre de plants de cannabis saisis en France (2004-2018)



Source : OCRTIS

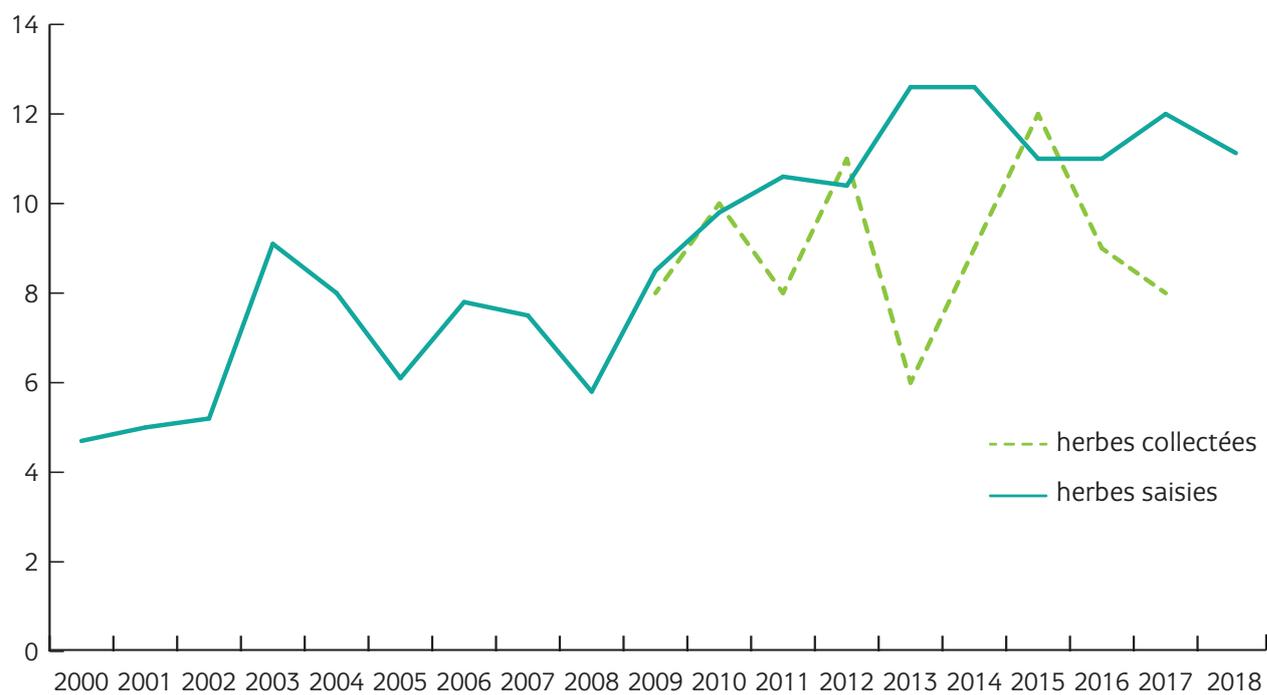
Depuis 2010, elles ont été multipliées par 2,5 (figure 2), avec un pic en 2014 (158 592 pieds de cannabis saisis). Elles ont ensuite légèrement baissé, tout en se maintenant à un niveau élevé. Si les saisies de plants interviennent surtout en Outre-mer, elles se développent également dans le nord de la France, l'arrière-pays méditerranéen et la pointe bretonne (OCRTIS, 2019).

Montée en gamme des produits circulants

L'évolution des prix de détail de l'herbe de cannabis semble également traduire le dynamisme à la fois de la demande et d'une offre qui se développe, stimulée par une forte concurrence sur le marché. Ainsi, entre 2010 et 2018, le prix du gramme d'herbe a augmenté de plus de 30 % en euros constants (de 7,6 à 10 euros) (SIRASCO, 2019) dans un contexte où le taux de tétrahydrocannabinol (THC)⁷ dans l'herbe de cannabis se stabilise. Entre 2000 et 2018 toutefois, le taux de THC moyen dans les herbes saisies a plus que doublé (de 4,7 % à 11,2 % de THC) malgré des variations observées encore importantes (INPS, 2019). Cette augmentation s'explique par le recours croissant à des variétés hybrides (Skunk, Amnesia, etc.) généralement importées des Pays-Bas et adaptées à la culture en intérieur.

7. Cannabinoïde à l'origine de la majorité des effets psychoactifs du cannabis.

Figure 3. Évolution du taux moyen de THC dans les herbes saisies (données STUPS) et les herbes collectées (données SINTES) entre 2000 et 2017



Sources : INPS (saisies), SINTES OFDT (collectes)

APPROVISIONNEMENT DES CONSOMMATEURS : PROXIMITÉ, SÉCURITÉ

Avec cinq millions d'usagers dans l'année, la consommation du cannabis connaît en France une diversification sociale de fait (Beck *et al.*, 2017) alimentée par une offre variée (Ben Lakhdar, Weinberger, 2011). Les aspirations des consommateurs, à l'image de la multiplicité des milieux sociaux auxquels ils appartiennent, tendent en effet à se différencier, en termes de type de produit consommé ou en termes de contexte de consommation. De plus en plus d'usagers souhaitent accéder à des produits de qualité, d'origine naturelle et dans des conditions conviviales. Bien qu'il existe des différences de goût et d'effets entre la résine et l'herbe, il s'agit avant tout de fumer un produit de qualité (« *le reste c'est de la m... On sait pas trop ce qu'on fume* », Lazès-Charmetant et Delile, 2016). La question de la sécurité en matière d'approvisionnement est également une problématique présente : le consommateur ne veut plus contribuer à l'enrichissement des réseaux criminels. Tout cela concourt au développement des pratiques comme l'autoculture d'herbe et au *do it yourself* (Cadet-Taïrou *et al.*, 2015). Une tendance renforcée par le développement du commerce des *growshops* ces dernières années et des boutiques en ligne (Internet) facilitant l'accès aux techniques de fabrication de formes de plus en plus variées de cannabis.

L'autoculture, une pratique en développement

La cannabiculture ne constitue pas une nouveauté en France, puisque le phénomène, même si on ne dispose pas de sources actualisées permettant d'en évaluer l'ampleur, s'est développé notamment après 1968, avec l'arrivée de jeunes urbains dans les campagnes (Toufik *et al.*, 2007). En 1995, un état des lieux du marché français du cannabis faisait état de la rareté de la culture de marijuana, réduite le plus souvent à de petites unités de production, en extérieur principalement, localisées dans le sud de la France – notamment en Ardèche et dans le Sud-Ouest – et animées par des amateurs (Boekhout Van Solinge, 1995). Dix ans plus tard, en 2006, une étude sur les motivations qui expliquent le passage du statut de consommateur fréquent à celui de cultivateur montre que la dimension écologique et contre-culturelle demeure importante⁸ (Lefour, 2006). Par ailleurs, en 2009, l'Institut national des hautes études sur la sécurité (INHES) estimait que 20 % de la culture de cannabis en métropole se déployait en extérieur, centrée plutôt sur l'autoconsommation, avec un rôle non négligeable « de communautés issues de mouvements contestataires » ou d'individus isolés. S'agissant de la culture en intérieur, le même rapport notait qu'une vaste majorité des plantations découvertes par les forces de l'ordre ne dépassaient pas cinq plants, montrant par-là l'importance des logiques d'autoconsommation (Weinberger, Lalam, 2009).

Ce n'est qu'à partir des années 2000 que les premières estimations quantitatives, s'appuyant sur des déclarations de consommation d'herbe autocultivée, sont publiées. L'enquête de 2005 du Baromètre santé fait apparaître qu'environ 5 % des usagers de cannabis dans

8. L'étude fait état d'un rapport particulier à la nature au moment de l'enfance ou de l'adolescence. Les producteurs débutants, majoritairement en *outdoor*, invoquent un sentiment de liberté et de curiosité, tandis que les plus expérimentés font état d'une « passion » fondée sur une réelle technicité botanique.

l'année âgés de 15 à 64 ans, soit autour de 200 000 personnes, ont recours, plus ou moins occasionnellement, à l'autoculture (Beck et Cytrynowicz, 2006). En 2010, cette proportion n'a guère évolué : 5,6 % des usagers actuels (i.e. dans l'année) déclarent en effet avoir consommé de l'herbe autocultivée dans les douze derniers mois (Beck *et al.*, 2011), ce qui correspond à environ 210 000 personnes, dont 76 000 cultivateurs exclusifs.

Tableau 2. Mode d'approvisionnement des usagers dans l'année dans les douze derniers mois, en 2010

Mode d'approvisionnement 12 derniers mois	Achat (%)	Offert (%)	Cultivé (%)	Effectifs
Usager dans l'année				
Tous	46,1	70,5	5,6	1 749
Homme	51,3	70,3	6,6	1 157
Femme	34,5	70,9	3,3	592
Fréquence de consommation				
Usager ≥ 1 fois/mois	64,1	75,3	8,1	922
Usager ≥ 10 fois/mois	85,7	72,8	10,6	422
Usager ≥ 30 fois/mois	90,1	70,1	11,5	211
Âge				
15-19 ans	40,9	70,3	4,3	301
20-25 ans	53,2	74,0	4,5	478
26-34 ans	50,5	69,6	5,7	521
35-44 ans	38,2	65,6	9,1	295
45-54 ans	32,2	72,0	7,0	121
55-64 ans	22,7	59,2	4,1	33

Source : Baromètre santé 2010, INPES

L'enquête de 2017 portant sur les usagers récents (dans le mois) de cannabis âgés de 18-64 ans montre que 7 % d'entre eux, soit entre 150 000 à 200 000 personnes, auraient eu recours à l'autoculture dans les douze derniers mois, dont 3 %, soit 65 000 personnes environ, n'auraient pas acheté de cannabis par ailleurs au cours de la période. Parmi les adolescents de 17 ans, 4,9 % des usagers dans le mois disent avoir eu recours à cette pratique comme mode d'approvisionnement en cannabis (Spilka *et al.*, 2018b), soit une dizaine de milliers d'adolescents de cet âge. Les questions d'une enquête à l'autre ne portant pas sur la même assiette, il est difficile d'en tirer des conclusions définitives quant à la dynamique de l'autoculture en France ces dernières années.

Tableau 3. Modes d'approvisionnement au cours des 12 derniers mois parmi les usagers récents (dans le mois) de cannabis selon le sexe et l'âge (%)

	Ensemble des usagers récents	Hommes	Femmes	18-34 ans	35-64 ans
Achat sans autoculture	61	63	55	64	54
Autoculture sans achat	3	3	1	2	5
Achat et autoculture	4	5	3	4	5
Autre mode d'approvisionnement (don, partage, etc.)	32	29	40	31	36

Source : Baromètre santé 2017, Santé publique France, exploitation OFDT

Cependant, un certain nombre d'hypothèses fondées sur le profil du cultivateur, en termes démographiques ou de rythmes de consommation, permet d'envisager qu'entre 2010 et 2017, le nombre de cultivateurs non commerciaux a probablement augmenté. Si l'on considère d'une part, au vu des deux dernières enquêtes, que le profil type de l'autocultivateur d'herbe de cannabis serait un homme de 35-44 ans, usager quotidien ou régulier, et que d'autre part, au sein de cette catégorie de la population, les usages de cannabis ont augmenté significativement entre 2014 et 2017, on peut supposer que le nombre de cultivateurs est en progression, notamment dans un contexte où se développe, par ailleurs, depuis quelques années, un secteur commercial de la culture de plantes indoor. Ainsi, en 2005, le nombre des *growshops* s'élevait à une soixantaine (Toufik *et al.*, 2007), tandis que dix ans plus tard il atteignait plus de 300 (MILAD, 2016) (voir encadré).

Cette présence croissante de la « petite culture » de cannabis se traduit par l'existence d'une forte minorité de Français souhaitant voir cette pratique légalisée. En effet, selon la dernière enquête sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes (EROPP), 40 % des personnes consultées se déclarent favorables à la culture de cannabis en petites quantités à des fins de consommation personnelle. Une proportion qui s'élève à près des deux tiers, 63 %, chez les personnes qui ont déjà expérimenté la substance (Spilka *et al.*, 2019).

Un accès à la culture personnelle facilité

La culture personnelle de cannabis semble aujourd'hui relativement aisée à mettre en œuvre sur le territoire français : le matériel nécessaire est en effet disponible dans des *growshops*, magasins d'horticulture spécialisés dans la vente de produits pour la culture de plantes en intérieur. Si les visuels ou les noms de produits peuvent faire référence au cannabis, ces enseignes évitent en général d'afficher explicitement la possibilité de cultiver du cannabis avec le matériel vendu⁹, même si dans les faits une bonne part des clients se présentant à ces magasins utilise le matériel pour une culture de cannabis (OCRTIS, 2018). Toutefois, il arrive que ces enseignes fournissent des conseils pour la culture de cannabis, vendent des outils de consommation de cannabis (*grinders*¹⁰, feuilles à rouler, bong¹¹, etc.) voire rachètent une partie des récoltes de leurs clients.

Récemment, quatre magasins d'une même chaîne ont été fermés à Rennes car les vendeurs étaient impliqués dans la culture de cannabis contre rémunération en fin de récolte¹². Ces magasins, structurés en France majoritairement autour de deux chaînes comptant plus de 50 enseignes chacune, sont très présents sur le territoire. Une note de la MILAD de 2016 fait état d'une présence importante de *growshops* « dans les régions Île-de-France (54 magasins), Rhône-Alpes (39), Provence-Alpes-Côte d'Azur (37), Midi-Pyrénées (23), Bretagne (23), Aquitaine (22) et Languedoc-Roussillon (17) » (MILAD, 2016). Par ailleurs, les graines nécessaires à la culture peuvent se trouver facilement en ligne ou dans les mélanges de graines pour oiseaux en jardinerie. Posséder des graines de cannabis n'est pas un délit en Europe, et les graines venant de pays européens sont vendues librement à travers les frontières (EMCDDA et Europol, 2016). La culture de ces graines est en revanche illégale en France, sauf habilitation spécifique pour certaines variétés précises de chanvre, à usage industriel et non psychotrope, donc la teneur en THC est inférieure ou égale à 0,2 %.

9. C'est la qualification de complicité de détention, d'emploi, d'offre ou de cession non autorisée de stupéfiants qui a été retenue par le tribunal correctionnel de Rennes dans un jugement du 11 janvier 2018 à l'encontre des dirigeants d'un *growshop* et de la personne morale elle-même (OCRTIS, 2018).

10. Objet permettant de broyer le cannabis afin de faciliter la confection des joints.

11. Pipe à eau destinée à fumer du tabac et/ou du cannabis.

12. Source : <http://www.drogues.gouv.fr/actualites/intensification-de-lutte-contre-cannabiculture-fermeture-dun-commerce-rennais-proposant>

Enfin, la transmission des savoir-faire est grandement facilitée par l'utilisation de forums Internet, sur lesquels les cultivateurs s'échangent des conseils. Des manuels sur le sujet existent depuis quinze ans, mais les forums permettent les retours d'expérience entre producteurs et la consolidation d'une communauté autour de la culture du cannabis. Un marché autour du savoir sur le cannabis est déjà bien installé, et il existe également des magazines spécialisés et des foires au cannabis, notamment à Prague, Zurich, Barcelone, Madrid et Vienne. Souvent, les organisateurs y interdisent les produits contenant du THC mais on peut y trouver des graines, du matériel et des conseils pour la culture (EMCDDA *et al.*, 2012).

Logique du don et autofabrication

Depuis quinze ans, les questions du Baromètre santé relatives à l'approvisionnement des usagers montrent que la dimension du don est centrale en matière d'obtention du cannabis. En 2017, à l'interrogation portant sur les modes d'approvisionnement au cours des douze derniers mois, 32 % des usagers récents (dans le mois) déclaraient l'obtenir via le partage et le don. Si l'on ajoute les 3 % de la même population qui a recours à l'autoculture exclusivement, on constate que 35 % de cette population ne passerait pas directement par le marché illicite pour répondre à sa consommation personnelle de cannabis (Spilka *et al.*, 2018b). Cette importance dévolue au don n'est pas nouvelle. Dès 2005, le Baromètre santé montrait que « *près de six usagers actuels (dans l'année) de 15-64 ans sur dix (58,7 %) [...] bénéficiaient ordinairement de dons.* » (Toufik *et al.*, 2007) La centralité de cette modalité d'approvisionnement s'explique de plusieurs manières. Une manière triviale tout d'abord, puisque le don et le partage constituent un reflet de l'intensité des consommations. Ainsi, plus l'usage est occasionnel, plus les consommateurs se voient offrir leur cannabis, le temps de la consommation intervenant généralement dans le cadre de moments festifs et conviviaux entre amis. En revanche, plus l'usage s'intensifie (régulier ou quotidien), plus le recours à la culture, l'achat ou les deux concomitamment se manifestent. Cette réalité traduit la part coissante de la consommation solitaire lorsque la fréquence de la consommation augmente. Par ailleurs, la culture personnelle et le recours au « marché » ne sont pas incompatibles. La culture personnelle ne permet en effet pas de subvenir entièrement aux besoins individuels de la plupart des cannabisculteurs¹³. C'est ce que montrent clairement les résultats du Baromètre santé 2017. Moins de la moitié des cultivateurs récents parviendraient à subvenir entièrement à leurs besoins, ce qui expliquerait chez beaucoup de consommateurs quotidiens et réguliers la coexistence de la culture et de l'achat comme modes d'approvisionnement privilégiés.

La dimension conviviale est également importante chez de nombreux « petits » cultivateurs. Ainsi, dans l'étude de l'INHES, une partie d'entre eux mettaient en avant « la volonté de s'affirmer dans un groupe de consommateurs » en donnant ou en vendant une partie de leur production à leurs proches (INHES, 2009)¹⁴. L'objectif principal n'étant pas l'argent, mais la reconnaissance sociale au sein d'un groupe de pairs. Une étude menée en Belgique,

13. L'explication peut tenir à des conditions de vie peu compatibles (espace, temps, discrétion, etc.) avec l'autoculture, mais aussi à un défaut des « compétences » requises.

14. Selon l'étude de l'INHES, le cannabisculteur-social est le plus jeune des cannabisculteurs (25 ans en moyenne). Il n'a que peu d'antécédents judiciaires, hormis pour usage illicite de stupéfiants. Ses caractéristiques sociologiques sont plus proches de celles des consommateurs que de celles des trafiquants de cannabis interpellés. Il s'adonne à la culture du cannabis en s'associant avec un ou deux amis (généralement des étudiants ou lycéens). Ses motivations sont essentiellement orientées vers une logique sociale et festive.

portant sur les motivations mises en avant par des cannabiculteurs¹⁵ pour s'engager dans une culture personnelle montrait quant à elle que 90 % des personnes interrogées estimaient que la revente ne constituait pas une motivation, tandis que 12,4 % mettaient en avant les logiques de partage et de don entre amis et connaissances (Decorte, 2010).

La résine et l'huile de cannabis aussi ?

La tendance de certains producteurs/consommateurs à privilégier l'autofabrication afin de mieux contrôler le produit qu'ils consomment, tout en évitant le marché noir, ne concerne significativement pour le moment que l'herbe de cannabis. Cependant, depuis 2014, certains sites du réseau TREND, notamment Bordeaux (Cadet-Taïrou *et al.*, 2015) et Rennes (Pavic, 2018), font état d'une tendance, encore très minoritaire, à fabriquer à partir de l'herbe des produits très concentrés comme la résine ou l'huile. La principale technique d'extraction consiste à utiliser du butane pour détacher les trichomes (glandulaires capitulés)¹⁶ de la plante (butane hash oil ou BHO). D'autres techniques d'extraction existent : dioxyde de carbone, eau gelée (« Ice-o-lator ») ou par pression entre deux surfaces chaudes (le « rosin »). Celles-ci permettent d'obtenir une grande variété de produits allant d'une consistance cassante (le « shatter »), à une consistance plus molle, proche du miel (la « wax » – *crumble, honeycomb*, ou *budder*), ou d'un miel cristallisé (le « live resin »). Ces concentrés, dont les taux de THC sont parfois très élevés (de 60 % à 90 %), peuvent être consommés dans une pipe à eau (*dab rig*), à l'intérieur d'un joint et dans des cigarettes électroniques. Nombre de forums et blogs sur Internet popularisent et expliquent en détail les modes de préparation de ces « produits dérivés », avec des techniques plus ou moins dangereuses pour une production artisanale (en utilisant notamment le butane qui est un gaz volatil et inflammable). Si ces nouvelles formes de cannabis peuvent être commercialisées, il semble que ce soit extrêmement rare. Le phénomène, marginal pour le moment en Europe, pourrait toutefois prendre de l'ampleur (EMCDDA, 2019). Aux États-Unis en effet, il s'agit d'une pratique relativement répandue, notamment dans certains États qui ont légalisé le cannabis et qui autorisent ces pratiques comme le Colorado (Lalam *et al.*, 2017). D'ailleurs, dans cet État, le secteur industriel légal du cannabis s'est emparé de la production des « concentrates » au point que ceux-ci représenteraient plus de 25 % du marché légal du cannabis (Marijuana Policy Group, 2018).

Le recours à Internet

Le développement du recours à Internet ces dernières années est indissociable de deux phénomènes. Tout d'abord, l'autoculture, avec la possibilité de commander en ligne les graines et les boutures nécessaires à partir desquelles une production est possible. Compte tenu de l'interdiction pour les commerces français de proposer des graines explicitement vouées à la culture de cannabis, beaucoup de cultivateurs tendent à s'approvisionner auprès de boutiques en ligne installées aux Pays-Bas. Ainsi, selon une étude menée en 2013 dans le cadre des dispositifs TREND/SINTES, portant sur le profil sociodémographique et les

15. L'étude se base sur l'analyse de 659 questionnaires auto-administrés et est, de ce fait, potentiellement sous-représentative de cannabiculteurs proches des milieux criminels. Plusieurs motivations sont apparues. Plus des trois quarts des répondants ont jugé que le fait de produire son cannabis revenait moins cher (79 %) et que cela permettait de subvenir à sa propre consommation (74 %). L'attrait pour le jardinage considéré comme « ludique », la curiosité et le caractère plus naturel du produit final sont trois autres raisons jugées importantes par environ la moitié des répondants (respectivement 55,4 %, 50,1 % et 47,3 %). Dans l'ordre d'apparition des motivations emportant le plus d'adhésion des répondants vient ensuite : pour éviter le marché noir (43,6 %), parce que c'est plus simple (40,4 %), pour la beauté de la plante (40,2 %), parce que c'est moins risqué (36,2 %), parce que le cannabis autocultivé est moins fort (19,5 %), pour partager le cannabis avec des amis et des connaissances (12,4 %), pour vendre du cannabis (5 %).

16. Ces trichomes sont des sécrétions glandulaires riches en THC et en cannabidiol qui se développent au fur et à mesure de la maturation des plants (EMCDDA, 2019).

pratiques d'autocultivateurs français, Internet représente le principal moyen d'obtention des graines et des boutures (36 %) devant l'approvisionnement direct (achat, vente, don) (33 %) et la récupération d'une récolte précédente (20 %) (Boulat *et al.*, 2016).

Le second phénomène tient à l'apparition depuis une dizaine d'années des nouveaux produits de synthèse (NPS) dont les cannabinoïdes de synthèse (Martinez *et al.*, 2018). En termes de disponibilité, la spécificité tient au quasi-monopole qu'exercent les marchés en ligne dans leur circulation, même si des apparitions sporadiques sur les marchés « physiques » ont été signalées par le dispositif TREND (Cadet-Taïrou *et al.*, 2015). Cette modalité d'approvisionnement est pour le moment marginale et les prévalences de consommation sont peu élevées, en lien sans doute avec la vigueur du marché du cannabis naturel en France. En 2017, l'expérimentation des cannabinoïdes de synthèse chez les 18-64 ans s'élève ainsi à 1,7 %, un taux à peu près équivalent à celui de l'héroïne (Janssen *et al.*, 2019). En France métropolitaine¹⁷, la consommation est aujourd'hui cantonnée au sein d'une population majoritairement composée d'hommes de moins de 35 ans inscrits dans des usages intensifs de cannabis (Martinez, 2019).

Préoccupations liées à la sécurité

L'importance prise au fil des ans par l'autoculture et les formes de circulation non marchandes fondées sur le partage et le don s'expliquent aussi par une aspiration à la « sécurité » de la part des usagers. Celle-ci peut porter sur la qualité du produit (peur des « arnaques ») comme l'étude de l'INHES l'a montré dans le milieu des « cannabisculteurs-consommateurs » les plus avertis où la volonté de contrôler les conditions de production (pesticides) et la qualité du produit consommé, notamment en termes de taux de THC et de variétés, est très importante, et d'autre part sur les risques propres aux zones de trafic (insécurité, présence policière, etc.) dans un contexte général marqué par une réponse pénale plus systématique (Obradovic, 2015). En 2004, l'étude, déjà évoquée (Bello *et al.*, 2005), menée auprès d'usagers réguliers sur leurs modalités d'approvisionnement (cadeaux/don ; achat à un ami ; achat à un petit trafiquant ; autoculture et achat à l'étranger) avait mis en évidence, sur la base d'une échelle de préférence, le peu d'attrait pour l'achat à un petit trafiquant (Bello *et al.*, 2005). Une dimension soulignée également par l'étude de l'INHEJ (Lalam, Weinberger, 2009). Depuis, les observations annuelles du dispositif TREND ont confirmé que cette aspiration à la sécurité est plus présente que jamais, notamment dans les classes moyennes. Le phénomène des livraisons à domicile dans les grandes métropoles (Pfau et Pequart, 2017), lequel concerne d'ailleurs d'autres produits que le cannabis (cocaïne, ecstasy, etc.) (Gérome *et al.*, 2018), le confirme. Cette tendance témoigne également d'une mise en conformité de l'offre avec une économie de marché de plus en plus concurrentielle, qui incite les revendeurs à « aller vers » le client et plus généralement à améliorer leurs « prestations ».

Rompre avec les marchés criminels

À ce désir de sécurité s'ajoute une dimension « éthique », mise en avant par certains usagers, soucieux de ne pas alimenter les réseaux criminels. Elle peut expliquer en partie le passage à l'autoculture, un point qui est confirmé par de nombreuses études qualitatives menées en Europe occidentale (EMCDDA *et al.*, 2012). Plus récemment, cette dimension a ainsi été clairement exprimée au moment de l'apparition des Cannabis Social Clubs en France (voir encadré).

17. En revanche, à Mayotte, territoire français où le cannabis apparaissait peu accessible, l'importation par Internet et courrier de cannabinoïdes de synthèse a donné lieu à la diffusion par des revendeurs opérant dans des lieux publics d'un produit vendu sous le terme de « chimique » (Cadet-Taïrou et Gandilhon, 2018).

Des Cannabis Social Clubs en France ?

Les Cannabis Social Clubs sont des groupements de cultivateurs dont l'objectif est de produire et consommer l'herbe de cannabis sans la commercialiser (Pardal, 2018). À l'image des Cannabis Social Clubs existant en Espagne, où ils sont tolérés, un mouvement de « désobéissance civile » a vu le jour en France en 2012 avec la création de l'association Cannabis Social Club français (CSCF) pour fédérer les Cannabis Social Clubs français. Après que quelques « coopératives » eurent essayé de se déclarer en préfecture, le CSCF a été dissous. Si ce mouvement, probablement assez atomisé, n'a plus fait d'apparition publique en France, il semblerait que ce type d'organisation existe bien à certains endroits, comme cela a été relevé en 2016 sur deux sites du réseau TREND (Rennes et Toulouse).

Chaque Cannabis Social Club détermine son propre mode organisationnel, mais en principe les membres s'interdisent la revente. En outre, la volonté de ne plus alimenter les marchés criminels a été clairement exprimée par les porte-parole du mouvement. La culture peut se faire à l'extérieur ou à l'intérieur, des terrains et locaux peuvent être loués, et des bénévoles ou employés s'occupent des plants.

De l'autoculture à la culture commerciale ?

Il convient toutefois de nuancer ce tableau marqué par une prédominance de logiques fondées sur le don et le partage. Il semble qu'un profil hybride « social-commercial » se soit développé ces dernières années comme en témoignent les démantèlements par la police d'unités de production, dont le nombre de plants est supérieur à ceux permettant de subvenir à une consommation personnelle. De fait, les unités de 10 à 49 plants dans les démantèlements réalisés par la police¹⁸ sont relativement nombreuses en 2016 et 2017, puisqu'elles concernent environ un tiers des saisies réalisées (OCRTIS, 2018).

Par ailleurs, depuis 2011, le dispositif TREND fait état d'un net développement des cultures commerciales attestant qu'une partie des cannabiculteurs sont tentés de passer à un stade supérieur afin de compléter leurs revenus en vendant une partie de leur production. Ainsi le site de Toulouse constate que « si l'autoculture désigne la culture de cannabis par un particulier en plein air ou en intérieur (dite dans ce cas "en placard"), une sous-forme de ce modèle se développe largement : la culture commerciale locale. Il n'est plus question ici de placard mais de mètres carrés dédiés au commerce et non plus à l'usage pour soi et son entourage », tandis que celui de Rennes explique : « À la production plus artisanale se superpose une culture plus intensive, destinée à la revente. Ainsi de nombreux usagers-revendeurs peuvent se doter de plusieurs dizaines de plants de cannabis pour produire en grande quantité. Ce profil de cannabiculteur, bien que moins diffus que le profil plus artisanal, tendrait à se rencontrer davantage. Certains d'entre eux n'hésiteraient pas à rentrer dans une dérive mafieuse. » (Cadet-Taïrou et al., 2013). L'étude sur les autocultivateurs susmentionnée menée dans le cadre de TREND/SINTES montrait que si les deux-tiers déclaraient produire principalement pour leur consommation, plus du tiers le faisaient pour la revente (Boulat et al., 2016). Une certaine perméabilité entre culture « non commerciale » et culture « commerciale » existe donc, même si le passage de l'une à l'autre n'est pas à la portée de tout le monde (voir encadré ci-dessous).

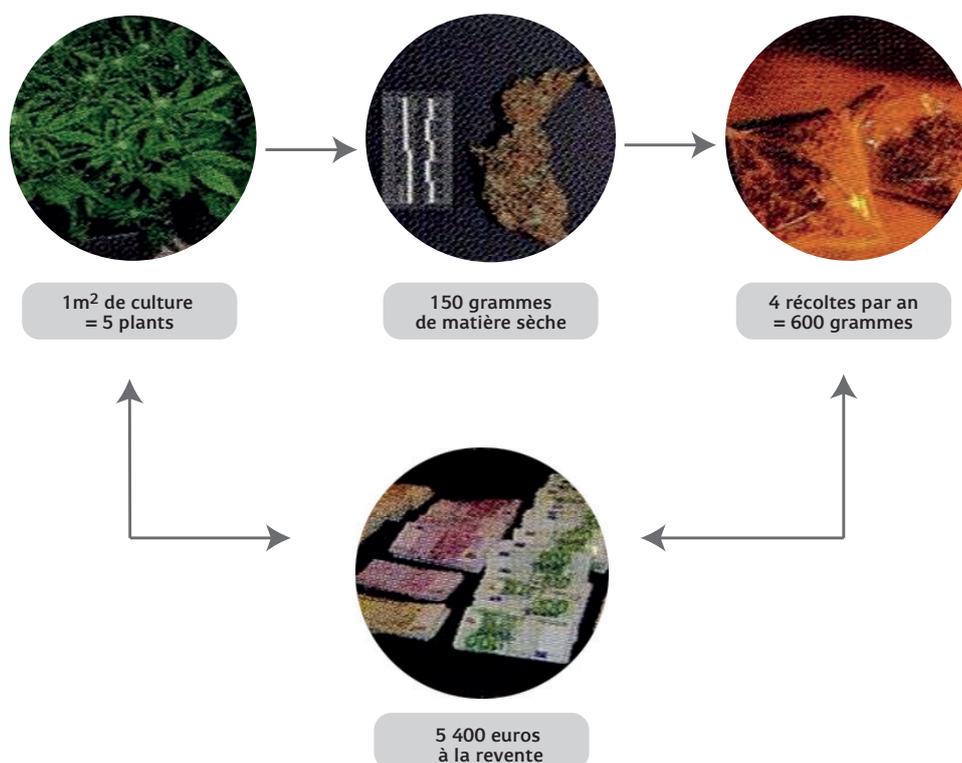
18. Ces données sont à prendre avec précaution car les saisies policières de plantations ne représentent qu'une petite partie, 9 % en 2017, des démantèlements annuels. 90 % sont le fait de la gendarmerie qui ne publie pas de données.

L'obstacle à la croissance : le cas norvégien

Une étude de 2012 menée auprès de 45 cannabiculteurs norvégiens (Hammersvik et al., 2012) a cherché à comprendre quels étaient les freins à l'augmentation de la taille d'une plantation de cannabis. Elle relève tout d'abord les questions d'organisation, une plantation plus grande demandant plus de temps, soit en soins prodigués aux plantes, soit en management d'une ou plusieurs personnes travaillant sur la plantation. Les problèmes de financement sont une question importante puisqu'il est nécessaire d'avoir de l'argent à investir dans des installations permettant d'accueillir une certaine quantité de plants, d'autant plus que les premiers échecs de culture peuvent coûter cher. De même, la technicité relative à l'horticulture s'accroît avec le nombre de plants cultivés. Écouler la marchandise sur le marché noir – puisque, à partir d'une certaine quantité, les réseaux de proches ne suffisent plus – nécessite de savoir créer un réseau, l'entretenir et pouvoir gérer les situations à risque. Enfin, se rapprocher du marché noir peut constituer une réelle barrière culturelle lorsque, comme c'est le cas pour la plupart des petits cultivateurs, distribuer le cannabis cultivé revient à partager avec ses amis, de même lorsque l'utilisation du cannabis est associée favorablement à la logique de la gratuité.

Cependant, pour pallier les difficultés attachées à l'augmentation de la production, la mutualisation des moyens peut être une solution. Ainsi, à Toulouse, de petits producteurs de cannabis se sont associés dans le cadre d'une sorte de coopérative afin de mutualiser leurs moyens. L'herbe produite est revendue ensuite à une personne qui se charge de l'écouler (Sudérie, 2017).

Figure 4. Estimation des rendements et gains pour cinq plants cultivés en intérieur



Source : OCRTIS

Où commence la commercialisation ? Problèmes de seuil

Il reste très délicat de proposer un nombre de plants au-delà duquel la culture s'inscrirait de facto dans une visée commerciale. En effet, les seuils définis diffèrent, tant dans les législations des différents pays européens (EMCDDA et Europol, 2016) que dans la littérature scientifique. Les études visant à définir un tel seuil dépendent d'estimations du nombre de joints nécessaires pour satisfaire une consommation personnelle, de la quantité d'herbe utilisée pour faire un joint (et de sa concentration en THC) et du rendement en matière sèche estimé pour un plant cultivé – ce dernier étant sujet aux variations très fortes des conditions de culture.

Si l'on sait qu'une récolte par an est possible en extérieur, et que 4 à 5 récoltes par an peuvent être faites en intérieur, il reste difficile d'estimer le rendement d'un plant en matière sèche finale. Cela dépend de la variété et des conditions de croissance de la plante. Le rendement d'un plant moyen serait estimé entre 20 et 40 grammes¹⁹ par plant par différentes sources (MILAD, 2016). Une étude de 2014 estime pour sa part qu'il est préférable d'exprimer le rendement sur 1 m² de culture *indoor* en « situation standard »²⁰, le rendement d'un plant étant corrélé à la densité de la plantation (Vanhove et al., 2014). Elle évalue le rendement d'un plant à 48 g pour une densité de 12 plants par m² et à 36 g pour une densité de 16 plants par m², soit dans tous les cas 575 g par m² et par récolte. Le grammage d'herbe dans un joint moyen est usuellement estimé autour de 0,33 g²¹.

La figure 4 montre ainsi qu'une petite culture de 5 plants en intérieur, avec une récolte estimée de 30 grammes par plant, peut permettre, dans l'hypothèse où la production serait commercialisée, des gains financiers non négligeables, qu'il faut contrebalancer avec des freins existant à la culture (voir l'encadré qui suit). Si l'on considère l'estimation de 3 joints confectionnés pour 1 g d'herbe, une telle culture permettrait de subvenir à une consommation d'environ 5 joints par jour. Cela semble correspondre à une consommation de cannabis assez intensive, puisqu'une étude européenne a estimé que les moins consommateurs fumaient environ 1,4 joint par jour contre 4,1 pour les plus consommateurs (moyenne par catégorie de fumeurs) (Van Laar et al., 2013).

19. Estimation entre 20 et 33 grammes par plant (Toonen et al., 2006), étude citée dans (INHES, 2009).

20. Dix à douze plants sur un m², éclairés avec une lampe de 600 watts, dans des conditions normales de culture (OCRTIS, 2017a).

21. Plusieurs études estiment toutefois que la moyenne se situe plutôt autour de 0,25 grammes par joint (Van Laar et al., 2013). Une autre montre qu'elle varie selon l'âge de l'usager (Korf et al., 2007).

L'ADAPTATION DE L'OFFRE PROFESSIONNALISÉE

Le développement de la demande d'herbe en France depuis une quinzaine d'années, la progression de l'autoculture, les réticences croissantes d'une partie des usagers à fréquenter les lieux de deal de même que la croissance de l'offre d'un cannabis européen (Weinberger *et al.*, 2019) entraînent un certain nombre de répercussions sur l'offre « professionnalisée ». Même si la résine de cannabis continue d'être le premier produit à faire l'objet de trafic et que l'achat reste de loin le premier moyen d'approvisionnement, les réseaux criminels doivent en effet s'adapter, puis anticiper, pour répondre aux aspirations des consommateurs (OCRTIS, 2018). Déjà, en 2009, l'étude de l'INHES soulignait la pénétration du milieu criminel dans le secteur de la cannabis culture, « même si ces opérateurs restent encore très marginaux (moins de 2 %) dans la population totale des cannabis cultureurs interpellés » (Weinberger, 2010). Depuis, l'investissement marqué d'un certain nombre d'acteurs relevant du crime organisé attirés par un marché de l'herbe en forte croissance s'est accentué (Masson et Gandilhon, 2018).

Des acteurs inhabituels sur le marché français

Le phénomène le plus spectaculaire concerne le développement en France métropolitaine (voir encadré concernant l'Outre-mer), qui jusqu'alors était plutôt épargné, à l'instar de ce qui se passe aux Pays-Bas ou en Angleterre, de véritables plantations industrielles (« cannabis factories ») comportant des centaines, voire des milliers de plants.

Trafic et production d'herbe dans les départements et territoires d'outre-mer

Des saisies d'herbe de cannabis conséquentes sont réalisées dans le bassin caribéen, témoignant du dynamisme des flux à l'intérieur de la zone. La Guadeloupe est le premier département et région d'outre-mer (DROM) en termes de volumes d'herbe saisis par la police (2,6 tonnes en 2016). La Martinique enregistre près de 900 kg saisis par la police en 2016 et les deux saisies les plus importantes de l'année l'ont été par les garde-côtes et la marine nationale (1 440 kg et 700 kg). L'herbe de cannabis provenait de l'île de Saint-Vincent, qui apparaît ainsi comme un fournisseur significatif, puisque les volumes importés et saisis sur le territoire français représentaient presque 3 tonnes en 2016. L'herbe saisie dans la zone provenait également, dans une moindre mesure mais pour des quantités supérieures à 100 kg, de plusieurs États des Antilles (Antigua-et-Barbuda, République dominicaine).

Des saisies de pieds de cannabis dans les DROM non caribéens attestent de cultures locales d'ampleur, le plus souvent en extérieur. Le « zamal » de La Réunion apparaît très présent dans les trafics locaux (Service central de renseignement criminel, 2018)

et plus de 1 000 pieds ont été arrachés sur l'île par la police en 2016. Le « pakalolo » cultivé localement en Polynésie française représente le contentieux majoritaire sur l'île en zone gendarmerie cette année ; la police a saisi 825 pieds. La Nouvelle-Calédonie, enfin, est également concernée puisque près de 700 pieds qui ont été saisis par les forces de police en 2016. L'année suivante, c'est en Polynésie française (4 629, 1 808 et 1 650 pieds) et en Nouvelle-Calédonie (2 006 pieds) que les quatre plus grandes saisies de plantations de cannabis ont été réalisées en France (métropole et Outre-mer confondus) (OCRTIS, 2018).

Si elles demeurent encore peu nombreuses – en 2018, 21 plantations (de plus de 200 pieds) ont été démantelées par la police représentant près de 43 % du nombre de plants saisis – elles témoignent de moyens financiers et humains significatifs attirés par des perspectives de gains élevés. Ainsi, l'investissement initial peut atteindre les 100 000 euros pour les plus grandes plantations²². En s'appuyant sur les chiffres de l'OCRTIS estimant le prix au détail du gramme d'herbe à 10 euros en 2018 et le prix de gros à 3 euros, une plantation de 100 pieds, par exemple, est susceptible d'engendrer environ 120 000 euros de chiffre d'affaires au détail et 36 000 euros sur le marché de gros. Une plantation de 1 000 pieds, pouvant produire chaque année plus de 120 kg d'herbe, rapporterait autour de 360 000 euros sur le marché de gros. Pour calculer la marge de rentabilité, il faut déduire le coût d'investissement initial. Pour une culture industrielle de 1 000 pieds en *indoor*, qui représente une culture très étendue, l'investissement initial élevé serait rapidement amorti²³.

Des photographies prises lors d'une saisie de plus de 4 000 pieds de cannabis dans un hangar à Hem, dans le Nord-Pas-de-Calais en février 2016 attestent de l'ampleur des systèmes mis en place (voir ci-dessous).

Installation industrielle à Hem (59), saisie en février 2016²⁴



© Police judiciaire

22. Comme ce fut le cas d'une plantation de 4 000 pieds démantelée en 2016 à Hem (59) : <http://www.lavoixdunord.fr/archive/recup/region/hem-4-000-plants-de-cannabis-decouverts-dans-une-usine-ia24b58793n3335471#>

23. Peu d'informations existent sur le coût d'investissement pour des grandes cultures de cannabis. Si l'on reprend l'exemple précité de 100 000 euros d'investissement pour 4 000 pieds (il est probablement moins important pour une culture de 1 000 pieds), la marge de rentabilité reste importante, environ 260 000 euros sur un an.

24. Source : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/cannabi-culture-record-de-saisie-hem-plantations-indoor-en-developpement-dans-la-region-930705.html>

Ces installations peuvent se trouver dans des propriétés privées, des locaux commerciaux loués avec l'aide d'un prête-nom, voire dans des entrepôts industriels abandonnés (nombreux dans le nord de la France). Les producteurs peuvent aussi disséminer la production dans une multiplicité de lieux distincts afin de diminuer les pertes en cas de détection. Au début de l'année 2016, par exemple, plusieurs plantations appartenant à un même réseau ont été confisquées dans trois entrepôts situés entre les départements du Nord et de la Somme, pour un total de plus de 3 200 pieds²⁵.

Divers acteurs interviennent dans ce type de plantation, qui requiert le travail de plusieurs protagonistes dont les rôles sont bien différenciés (Gandilhon *et al.*, 2016). En général, une personne avance le financement des opérations (ce qui implique un engagement antérieur dans le crime organisé), puis opère un expert dont le profil peut être très varié, de l'étudiant en biologie au consultant étranger vendant son savoir-faire technique. Un ou plusieurs jardiniers sont engagés à temps plein sur le lieu de production et, comme ils sont en première ligne en cas de découverte de la plantation, ils communiquent avec un unique interlocuteur. Il arrive que les jardiniers engagés soient des personnes endettées, qui n'ont pas d'autre choix que cette activité. En outre, il peut y avoir un recours à des électriciens spécialisés dans le vol d'électricité ou encore à des agents immobiliers corrompus qui sélectionnent des lieux de plantation.

Les « experts néerlandais »

En la matière, certains démantèlements de plantations ont mis en évidence en France le rôle du crime organisé néerlandais du fait de son implication historique dans la production de masse d'herbe de cannabis destinée notamment à alimenter les lieux de consommation légaux (coffee shops) autorisés depuis la seconde moitié des années 1970 aux Pays-Bas. Ce phénomène s'est développé à partir de 2006, du fait de l'ampleur de la répression de la production de cannabis aux Pays-Bas, consécutive à la création de *cannabis task forces* (EMCDDA *et al.*, 2012).

Cette politique de l'État néerlandais a contribué à la délocalisation d'unités de production à l'étranger (EMCDDA *et al.*, 2012), et notamment en France. Cette délocalisation de plantations, de même que leur production, ne vise pas seulement le marché français, mais d'autres marchés en Europe. Ainsi en 2015, 600 plants de cannabis ont été saisis dans une ferme tenue par un Néerlandais, pour laquelle le matériel nécessaire avait été installé par des donneurs d'ordres appartenant au crime organisé. Les produits, après un passage par les Pays-Bas, étaient destinés à être vendus au Royaume-Uni²⁶. D'anciens producteurs néerlandais se sont aussi réorientés en tant que « consultants » dans la mise en place de nouvelles plantations. Ils valorisent leur expertise technique et peuvent fournir de l'équipement aux groupes criminels souhaitant démarrer une production. Par ailleurs, les Pays-Bas sont les premiers producteurs de graines de cannabis du monde (EMCDDA et Europol, 2016) et demeurent une source de matériel et de savoir-faire techniques (Europol, 2017).

Les « bandes vietnamiennes »

L'implication de groupes criminels vietnamiens, qui jouent un rôle clé, quoiqu'en déclin, notamment au Royaume-Uni dans l'animation de « cannabis factories »²⁷, a pu être repérée

25. Source : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/steenvoorde-auby-roye-3200-pieds-de-cannabis-saisis-et-six-personnes-interpellees-909141.html>

26. Source : http://www.lamontagne.fr/moulins/justice/2015/01/28/le-trafiquant-de-cannabis-hollandais-condamne-a-5-ans-de-prison-mis-a-jour_11307888.html

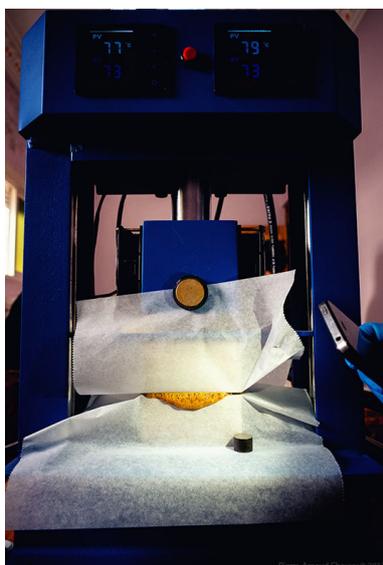
27. On note un accroissement important de la culture de cannabis par des groupes criminels d'origine « vietnamienne » depuis plusieurs années également dans les pays européens suivants : Pays-Bas, France, Allemagne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie et Pologne (Schoenmakers *et al.*, 2013).

à plusieurs reprises lors du démantèlement de structures de production. Cela a été le cas pour la première fois en 2011 lors d'une intervention policière dans un entrepôt de La Courneuve comptant près de 700 plants (Weinberger, 2011). Depuis, d'autres affaires du même type ont eu lieu²⁸. Au vu des données de saisies, il semble toutefois que le phénomène reste relativement limité en France.

Les trafiquants de résine en voie d'adaptation

Dans ce contexte, l'offre implantée dans les quartiers « populaires » qui contrôle l'essentiel du marché de la résine de cannabis en France métropolitaine, s'adapte pour éviter une désaffection des consommateurs et affronter un marché de plus en plus concurrentiel. À Toulouse, le site TREND note que le marché distinct de l'herbe tend à faire perdre des parts de marché aux trafiquants de résine, tandis qu'à Rennes, les lieux de deal de résine traditionnels en centre-ville sont délaissés en raison de la présence accrue de l'herbe (Pavic, 2016). Le phénomène d'« épicerie » (où un même vendeur propose différents produits du cannabis, mais aussi parfois différentes drogues illicites), rapporté par le site de Rennes aussi bien au niveau des trafics de quartier que des grossistes (Pavic, 2016), montre que l'adaptation de l'offre aux nouvelles réalités du marché est en cours. Dans un premier temps, il s'agit pour les revendeurs de faire plus de place aux différentes variétés d'herbe de cannabis dans la gamme des produits proposés. Par exemple, à Marseille, les vendeurs promeuvent des spécificités de goûts comme d'effets propres aux différentes variétés d'herbe. Ce phénomène ne s'arrête pas à l'herbe puisque l'offre peut s'élargir à des produits dérivés dits « concentrés » (voir p. 15) directement importés du Maroc (Chouvy, 2018). Il s'agit de ramener vers le marché des « cités » un public le plus large possible et faire en sorte que chacun puisse trouver ce qu'il cherche, en fonction de son budget et des effets voulus (Zurbach, 2016).

Fabrication de concentrés de cannabis au Maroc (Rosin tech)



© P.-A. Chouvy – www.geopium.org

28. En janvier 2013, une unité de 600 plants a été démantelée en Seine-et-Marne, à Écuelles. De même, une usine à cannabis d'environ 800 pieds a été découverte en avril 2013 à Stiring-Wendel en Moselle employait des immigrés vietnamiens illégaux à l'origine destinés à ramasser des fruits au Portugal, mais contraints de travailler pour rembourser leur voyage.

Exemple de diversification de l'offre (Marseille, 2015)

<u>CHICHON</u>	<u>HERBE</u>
- <u>10€</u> de Spo'	- <u>B 10€</u> : poudre d'amnésia
- <u>20€</u> de pakis	- <u>B 20€</u> : Amnésia, White window
- <u>30€</u> Marocain	- <u>B 30€</u> : mango Kush, Uk Cheese Pemon, Grapple Fruit
- <u>50€</u> Super Marocain	- <u>B 40€</u> : Amnésia
- Pollinator : <u>40€</u> (1g)	- <u>B 50€</u> : OG Kush, Critical White Russian, C.R.T Ak 47, Ak 47, Grapple Fruit
- Icclator : <u>50€</u> (1g)	- <u>B 100€</u> : White Russian, Fructé , Amnésia
- Terminator : <u>50€</u> (1g)	- <u>B 350€</u> : Critical (50g)
- Plaque <u>400€</u>	

© création OFDT d'après une photographie en ligne

Cette situation affecte également les modalités d'approvisionnement des réseaux de revente. Si le recours à l'importation d'herbe en provenance des Pays-Bas et, de plus en plus, d'Espagne²⁹ n'est pas nouveau, en revanche, la création de structures de production d'herbe, installées dans les zones rurales entourant les métropoles, destinées à alimenter en herbe les trafiquants des cités constitue un phénomène émergent. Cela a été noté pour un trafic à Marseille³⁰ mais aussi dans les Pays de la Loire avec une « sous-traitance » de la culture à une communauté de gens du voyage (Service central de renseignement criminel, 2018). Plus récemment, à la fin de l'année 2018, le démantèlement d'une installation de 600 pieds de cannabis dans une commune rurale de l'Oise, produisant pour des points de vente situés dans les XIX^e et XX^e arrondissements de Paris, constitue une illustration supplémentaire du phénomène³¹. Outre la réduction des coûts consécutive au rapprochement des lieux de production et des lieux de vente, l'avantage de ce type de circuit est d'éviter les risques inhérents au franchissement des frontières. Les données portant sur les saisies montrent en effet que la quasi-totalité de l'herbe saisie en France, dont l'origine est connue, provient de l'étranger (OCRTIS, 2017b). Les dizaines de tonnes d'herbe de cannabis produite annuellement³² sur le territoire français (Ben Lakhdar, 2009), du fait probablement de la prédominance de circuits courts, échappent largement aux interceptions de la police et de la gendarmerie.

Il convient de souligner que toutes ces mutations s'inscrivent dans un contexte où le marché de la résine de cannabis évolue lui aussi rapidement. Celui-ci, à l'instar de ce qui se passe pour l'herbe, n'échappe pas aux exigences de plus en plus fortes de consommateurs européens désormais habitués à travers le phénomène des hybrides à des produits fortement dotés en THC et de plus en plus diversifiés. Une tendance qui coïncide depuis 2010, dans la région du Rif, avec une forme de révolution « verte » qui voit les producteurs se tourner en partie vers des variétés, généralement importées des Pays-Bas, plus fortement dosées en THC (figure 5) sur fond de modernisation des techniques agricoles (irrigation, semis sous

29. En 2017, plus d'un million de plants de cannabis ont été saisis par les forces de l'ordre, ce qui place l'Espagne très loin devant les Pays-Bas et le Royaume-Uni (OCRTIS, 2018).

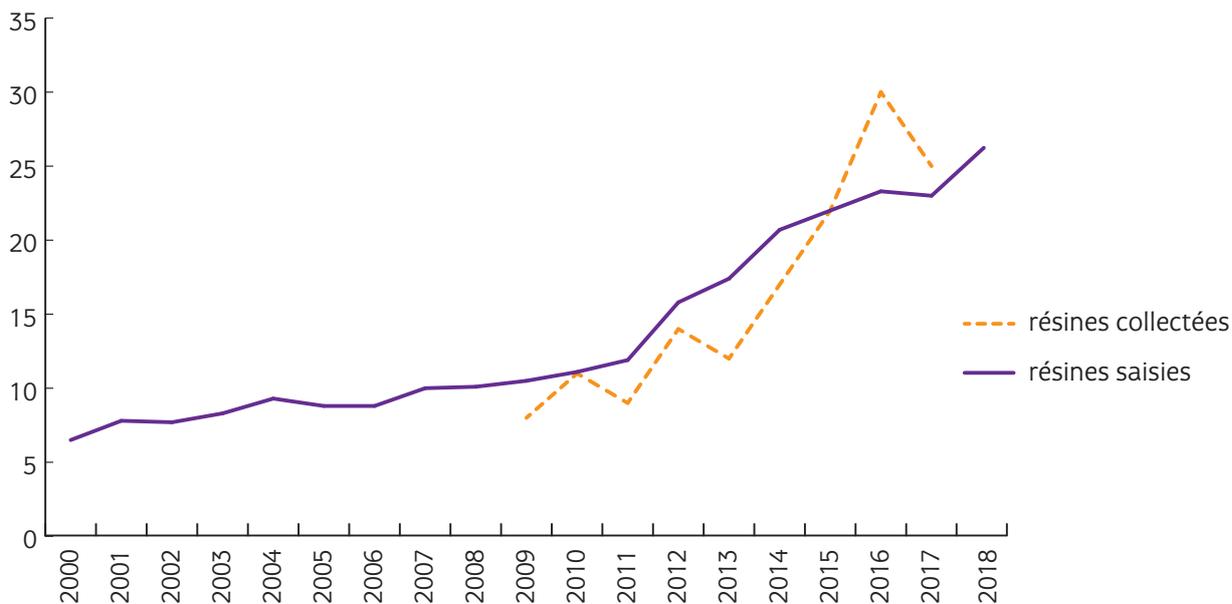
30. Source : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/gard/gardois-condamne-2-ans-prison-culture-traffic-cannabis-1372317.html>

31. *Le Parisien*, 12 décembre 2018.

32. La dernière étude, réalisée à partir du Baromètre-Santé 2005, estimait la production de cannabis domestique à 32 tonnes soit 11,5 % du cannabis consommé (Ben Lakhdar, 2009)

serre, etc.) (Chouvy, Macfarlane, 2018). Outre de meilleurs rendements, dans un contexte de réduction des superficies cultivées³³, les observateurs constatent une variété plus grande de résines proposées (Afsahi et Chouvy, 2015). Ces évolutions montrent que le trafic de résine de cannabis, malgré la montée en puissance de l'herbe sur le continent européen, reste une réalité importante. Les saisies de l'année 2018 en France, avec 85,4 tonnes confisquées, un niveau sans précédent depuis 2014, en constituent la démonstration (SIRASCO, 2019).

Figure 5. Évolution du taux moyen de THC dans les résines saisies (données STUPS) et les résines collectées (données SINTES) entre 2000 et 2017



Sources : INPS, SINTES OFDT

33. Ce contexte est dû en partie à un durcissement des politiques marocaines d'éradication.

CONCLUSION

Les évolutions du marché français du cannabis s'inscrivent dans le contexte, d'une part d'un changement des modes d'usage, avec l'affranchissement « relatif » du mélange résine-tabac, et d'autre part d'une évolution du profil des consommateurs, avec notamment des usagers plus âgés et plus exigeants, tendant à privilégier les produits d'origine artisanale et locale. Ces évolutions contribuent à un certain nombre de changements importants dans les pratiques. L'herbe, réputée à tort ou à raison « biologique », est, comme dans le reste de l'Europe, de plus en plus appréciée. Par ailleurs, la volonté d'autonomie (retrouver la maîtrise du produit et de son approvisionnement) couplée aux logiques de partage et de don, sur fond de défiance³⁴ à l'égard de l'offre traditionnelle, contribue à l'essor de l'autoculture et des cultures commerciales sur le territoire français. Ces éléments s'inscrivent dans un contexte où les réseaux de revente classiques sont de plus en plus perçus, notamment de la part des usagers issus des classes moyennes, comme dangereux et dépendants d'une production de « masse », en général de mauvaise qualité (Cadet-Tairou *et al.*, 2016). Cette situation favorise une certaine forme de désintermédiation sur fond de valorisation des circuits courts et des réseaux de pairs ou des phénomènes de dématérialisation avec le recours à Internet (Cadet-Tairou *et al.*, 2017).

De telles transformations de la physionomie de la demande rétroagissent sur l'offre et donc sur les réseaux criminels, qui eux-mêmes accélèrent les processus en cours en intégrant de manière croissante l'herbe, et dans une moindre mesure des produits dérivés, à la gamme des substances proposées. En témoigne le recours plus fréquent à l'importation d'une herbe produite dans le voisinage européen proche (Espagne, Pays-Bas, Belgique), de même que la tendance à localiser la production en France.

Il est toutefois important de souligner que cette montée en puissance de l'usage et des productions européenne et française d'herbe ne saurait signifier un déclin irrémédiable de la résine de cannabis marocaine sur ces marchés traditionnels. Ainsi, à la montée en « qualité » de l'herbe, les producteurs du Rif répondent par la production de résines de plus en plus sophistiquées produites à partir d'hybrides. Le haschisch conserve donc une certaine centralité, y compris, comme le montrent les enquêtes en population générale, pour les usagers réguliers et quotidiens qui ont recours à l'autoculture. Culture personnelle d'herbe et achat de résine ne sont pas antinomiques, pour des raisons liées au goût et pour des motifs plus pragmatiques du fait de l'incapacité de beaucoup de petites cultures à répondre aux usages réguliers et intensifs de leur propriétaire.

34. Pour des raisons sécuritaires d'abord liées à la crainte de sanctions pénales ou de l'insécurité propre à certaines zones de revente, mais aussi pour des raisons « éthiques » attachées au refus d'alimenter la criminalité organisée.



ANNEXES

Méthodologie **28**

Bibliographie **29**

Méthodologie

Ce numéro de *Théma* s'appuie en premier lieu sur un ensemble de données qualitatives et quantitatives émanant des pôles TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues) et EAS (enquêtes et analyses statistiques) de l'OFDT. La description de l'évolution de la structure des saisies de plantations et de produits du cannabis a été possible grâce aux données fournies par l'OCRTIS (Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants). Même si ces données ne représentent que le trafic le plus visible, elles restent nécessaires pour appréhender le phénomène. Les évolutions de prix et de pureté des produits ont pu être étudiées grâce à un recoupement entre les données de l'OCRTIS et celles du dispositif SINTES (Système d'identification national des toxiques et des substances) du dispositif TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues) de l'OFDT (Observatoire français des drogues et des toxicomanies). Les enquêtes ESCAPAD, ESPAD et Baromètre santé de Santé publique France ont documenté la prévalence et la structure des consommations des produits du cannabis. Dans ces enquêtes, les questions portant notamment sur les modes d'approvisionnement permettent d'estimer l'ampleur du phénomène de la cannabis culture et de sa diffusion dans la population. Les rapports de l'UNODC (Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime) et de l'EMCDDA (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies) ont permis de mettre en valeur des facteurs exogènes qui favorisent le développement de la cannabis culture en France, ce phénomène étant dépendant d'une tendance plus large.

Afin de mieux cerner le profil des différents cannabis cultureurs, des matériaux plus qualitatifs ont également été mobilisés. Différentes enquêtes effectuées auprès de consommateurs de cannabis (Reynaud-Maurupt, 2009 ; rapports des sites TREND 2015, 2016, 2017, 2018) et de cannabis cultureurs (Lefour, 2006) ont permis de documenter leurs motivations et cerner leur profil, de même que les représentations de l'herbe de cannabis du côté des consommateurs. Ces éléments ont été croisés avec des études effectuées à l'étranger afin d'étayer les données sur la question (Decorte, 2010 ; Decorte, 2015 ; Hammersvik *et al.*, 2012). Par ailleurs, le rapport de l'INHES (Institut national des hautes études sur la sécurité) de 2009 sur le phénomène a été largement utilisé.

Enfin, une attention a été portée aux récents événements grâce à une veille portant sur des sources liées à l'actualité (communiqués de presse, articles de presse) qui, s'ils ne peuvent faire l'objet d'une systématisation, donnent des éléments de réflexion s'agissant des évolutions futures du phénomène.

Bibliographie

Afsahi K., Chouvy P.-A. (2015) Le haschich marocain, du kif aux hybrides. *Drogues, enjeux internationaux*, OFDT, n° 8, 8 p.

Beck F., Cytrynowicz J. (2006) Usages de drogues illicites. In: Baromètre santé 2005. Premiers résultats, Guilbert P., Gautier A. (Dir.). Saint-Denis, INPES, coll. Baromètres santé, p. 49-58.

Beck F., Guignard R., Richard J.-B., Tovar M.-L., Spilka S. (2011) Les niveaux d'usage des drogues en France en 2010. Exploitation des données du Baromètre santé 2010 relatives aux pratiques d'usage de substances psychoactives en population adulte. *Tendances*, OFDT, n° 76, 6 p.

Beck F., Spilka S., Nguyen-Thanh V., Gautier A., Le Nézet O., Richard J.-B., Groupe Baromètre santé (2017) Cannabis : usages actuels en population adulte. Résultats de l'enquête Baromètre santé 2016. *Tendances*, OFDT, n° 119, 4 p.

Bello P.-Y., Toufik A., Gandilhon M., Évrard I. (2005) À propos du cannabis en France en 2004 : consommateurs réguliers, usages problématiques et caractéristiques du produit. Saint-Denis, OFDT, 47 p.

Ben Lakhdar C. (2009) La culture du cannabis en France : volume et qualité estimés. *Alcoologie et Addictologie*, 31(2), 121-127.

Ben Lakhdar C., Weinberger D. (2011) Du marché du cannabis au marché du THC en France. Implications pour le système d'offre et les politiques de lutte contre les trafics illicites de stupéfiants, *Revue Française de Socio-Économie* 2011/1 (n° 7), p. 123-145

Boekhout Van Solinge T. (1995) Le cannabis en France. Amsterdam, CEDRO (Centre for Drug Research University of Amsterdam), 49 p.

Boulat T., Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Néfau T., Lahaie E. (2016) Auto-culture d'herbe de cannabis en France : cultivateurs et production à travers l'enquête SINTES cannabis 2013. *Le Courrier des Addictions*, Vol. 18, n° 4, p. 16-19.

Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Lahaie E., Martinez M., Dambélé S., Saïd S. (2013) Marchés, substances, usagers : les tendances récentes (2011-2012). Observations au plan national du dispositif TREND en matière de psychotropes illicites ou détournés de leur usage. *Tendances*, OFDT, n° 86, 8 p.

Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Martinez M., Néfau T. (2015) Substances psychoactives en France : tendances récentes (2014-2015). *Tendances*, OFDT, n° 105, 6 p.

Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Martinez M., Néfau T., Milhet M. (2016) Substances psychoactives, usagers et marchés : les tendances récentes (2015-2016). *Tendances*, OFDT, n° 115, 8 p.

Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Martinez M., Milhet M., Néfau T. (2017) Substances psychoactives, usagers et marchés : les tendances récentes (2016-2017). *Tendances*, OFDT, n° 121, 8 p.

Cadet-Tairou A., Gandilhon M. (2018) L'offre, l'usage et l'impact des consommations de « chimique » à Mayotte : une étude qualitative. Saint-Denis, OFDT, 80 p.

Chouvy P.-A. (2018) Du kif au haschich : évolution de l'industrie du cannabis au Maroc. *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, Vol. 95, n° 2, p. 347-360.

Chouvy P.-A., Macfarlane J. (2018) Agricultural innovations in Morocco's cannabis industry. *International Journal of Drug Policy*, Vol. 58, pp. 85-91.

Decorte T. (2010) Small scale domestic cannabis cultivation: An anonymous Web survey among 659 cannabis cultivators in Belgium. *Contemporary Drug Problems*, Vol. 37, n° 2, p. 341-370.

Decorte T. (2015) Cannabis social clubs in Belgium: Organizational strengths and weaknesses, and threats to the model. *International Journal of Drug Policy*, Vol. 26, n° 2, p. 122-130.

EMCDDA (2009) Rapport annuel 2009 : état du phénomène de la drogue en Europe. Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 110 p.

EMCDDA, Carpentier C., Mulligan K., Laniel L., Potter D.J., Hughes B., Vandam L., Olszewski D., Skarupova K. (2012) Cannabis production and markets in Europe. Luxembourg, Office for Official Publications of the European Communities, coll. EMCDDA Insights, n° 12, 268 p.

EMCDDA, Europol (2016) EU Drug markets report: In-depth analysis. Lisbon, EMCDDA ; Europol, coll. Joint publications, 188 p.

EMCDDA (2017) Rapport européen sur les drogues 2017 : tendances et évolutions. Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 93 p.

EMCDDA (2018) Rapport européen sur les drogues 2018 : tendances et évolutions. Luxembourg, Publications Office of the European Union, 90 p.

EMCDDA (2019) Developments in the European cannabis market, EMCDDA Papers, Luxembourg, Publications Office of the European Union, 19 p.

Europol (2017) SOCTA 2017. European Union Serious and Organised Crime Threat Assessment: Crime in the age of technology. The Hague, European Police Office, 60 p.

Gandilhon M., Martinez M., Néfau T., Protais C., Díaz Gómez C. (2016) Workbook 4: Marché et criminalité. In: 2016 National report (2015 data) to the EMCDDA by the Reitox National Focal Point France, OFDT (Dir.). Saint-Denis, OFDT.

Gérome C., Cadet-Tairou A., Gandilhon M., Milhet M., Martinez M., Néfau T. (2018) Substances psychoactives, usagers et marchés : les tendances récentes (2017-2018). *Tendances*, OFDT, n° 129, 8 p.

Hammersvik E., Sandberg S., Pedersen W. (2012) Why small-scale cannabis growers stay small: Five mechanisms that prevent small-scale growers from going large scale. *International Journal of Drug Policy*, Vol. 23, n° 6, p. 458-464.

INPS (2018) Application STUPS, Bilan 2017 - Synthèse. Ecully, Institut national de police scientifique.

Janssen E., Spilka S., Martinez M., Gandilhon M., Brisacier A.-C., Palle C., Néfau T. (2019) Cannabis et cannabinoïdes de synthèse. In: Drogues et addictions, données essentielles. Paris, OFDT, p. 117-123.

Korf D. J., Benschop A., Wouters M. (2007) Differential responses to cannabis potency : A typology of users based on self-reported consumption behaviour. *International Journal of Drug Policy*, 18, 168-176.

Lalam N., Weinberger D., (2009) La culture illicite du cannabis en France. Rapport final. Saint-Denis, INHES, 127 p.

Lalam N., Weinberger D., Alimi D., Obradovic I., Gandilhon M. (2017) Cannalex - Une analyse comparée des expériences de régulation du cannabis (Colorado, État de Washington, Uruguay). Rapport final synthétique. Paris, INHESJ (Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice) ; OFDT, 75 p.

Lazès-Charmetant A., Delile J.-M. (2016) Phénomènes émergents liés aux drogues. Tendances récentes sur le site de Bordeaux en 2015. Bordeaux, CEID, 54 p.

Lefour J. (2006) La culture du cannabis en France. *Alcoologie et Addictologie*, Vol. 28, n° 2, p. 149-154.

Marijuana Policy Group (2018) Market size and demand for marijuana in Colorado 2017 market update. Prepared for the Colorado Department of Revenue. Boulder, CO, Leeds School of Business, University of Colorado, 51 p.

Martinez M., Néfau T., Cadet-Taïrou A. (2018) Nouveaux produits de synthèse. Dix ans de recul sur la situation française. *Tendances*, OFDT, n° 127, 8 p.

Martinez M. (2019) Nouveaux produits de synthèse. In: Drogues et addictions, données essentielles. Paris, OFDT, p. 151-154.

Masson C., Gandilhon M. (2018) Culture du cannabis en France : de l'artisanat à la production industrielle. *Cahiers de la Sécurité et de la Justice*, n° 43, p. 206-215.

MILAD (2016) Culture du cannabis en France : état des lieux. 16 juin 2016, 9 p.

Obradovic I. (2015) Trente ans de réponse pénale à l'usage de stupéfiants. *Tendances*, OFDT, n° 103, 6 p.

Obradovic I. (2017) Représentations, motivations et trajectoires d'usage de drogues à l'adolescence. *Tendances*, OFDT, n° 122, 8 p.

Obradovic I. (2018) La légalisation du cannabis au Canada. Genèse et enjeux de la réforme. Note 2018-04. Saint-Denis, OFDT, 26 p.

OCRTIS (2017a) Comment estimer une production d'herbe de cannabis ? Note DEASRI, n° 9, 3 p.

OCRTIS (2017b) Lutte contre les trafics de stupéfiants en France. Bilan 2016 relatif au cannabis. Note DEASRI, n° 4, 16 p.

OCRTIS (2018) Lutte contre les trafics de stupéfiants en France. Bilan 2017 relatif au cannabis. Note DEASRI, n° 8, 26 p.

OCRTIS (2019) Lutte contre les trafics de stupéfiants en France. Bilan 2018 relatif au cannabis. Note DEASRI, n° 8, 26 p.

ONU DC (2006) Bilan de la situation mondiale concernant le cannabis. *Bulletin des Stupéfiants*, Vol. 58, n° 1-2, p. 1-176.

Pardal M. (2018) An analysis of Belgian Cannabis Social Clubs' supply practices: A shapeshifting model? *International Journal of Drug Policy*, Vol. 57, p. 32-41.

Pavic G. (2016) Phénomènes émergents liés aux drogues. Tendances récentes sur le site de Rennes en 2015. Rennes, Liberté Couleurs ; OFDT, 65 p.

Pavic G. (2018) Phénomènes émergents liés aux drogues. Tendances récentes sur le site de Rennes en 2017, Liberté Couleurs ; OFDT, 89 p.

Pfau G., Pequart C. (2017) Rapport synthétique : phénomènes émergents et principales évolutions en 2016. Site TREND Paris.

Reynaud-Maurupt C. (2009) Les habitués du cannabis. Une enquête qualitative auprès des usagers réguliers. Saint-Denis, OFDT, 312 p.

Schoenmakers Y.M.M., Bremmers B., Kleemans E.R. (2013) Strategic versus emergent crime groups: the case of Vietnamese cannabis cultivation in the Netherlands. *Global Crime*, Vol. 14, n° 4, p. 321-340.

Service Central de Renseignement Criminel (2018) Rapport annuel de la criminalité organisée en ZGN 2017, Gendarmerie nationale.

SIRASCO (2019) Bilan d'activité des services français dans la lutte contre les trafics de stupéfiants en 2018, Service d'information, de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée, 2 p.

Spilka S., Le Nézet O., Janssen E., Brissot A., Philippon A., Shah J., Chyderiotis S. (2018a) Les drogues à 17 ans : analyse de l'enquête ESCAPAD 2017. *Tendances*, OFDT, n° 123, 8 p.

Spilka S., Richard J.-B., Le Nézet O., Janssen E., Brissot A., Philippon A., Shah J., Chyderiotis S., Andler R., Cogordan C. (2018b) Les niveaux d'usage des drogues illicites en France en 2017. *Tendances*, OFDT, n° 128, 6 p.

Spilka S., Le Nézet O., Janssen E., Brissot A., Philippon A., Chyderiotis S. (2019) Drogues : perceptions des produits, des politiques publiques et des usagers. *Tendances*, OFDT, n° 131, 8 p.

Sudérie G. (2016) Phénomènes émergents liés aux drogues. Tendances récentes sur le site de Toulouse en 2015. Toulouse, ORSMIP ; OFDT, 75 p.

Sudérie G. (2017) Phénomènes émergents liés aux drogues. Tendances récentes sur le site de Toulouse en 2016. Toulouse, ORSMIP, 51 p.

Tissot N. (2017) Phénomènes émergents liés aux drogues en 2016. Tendances récentes sur le site de Lyon. Lyon, Association ARIA - CAARUD RuptureS, 69 p.

Toonen M., Ribot S., Thissen J. (2006) Yield of illicit indoor cannabis cultivation in the Netherlands. *Journal of Forensic Sciences*, Vol. 51, n° 5, p. 1050-1054.

Toufik A., Legleye S., Gandilhon M. (2007) Approvisionnement et prix. In: Cannabis, données essentielles, Costes J.-M. (Dir.). Saint-Denis, OFDT, p. 66-72.

Van Laar M., Frijns T., Trautmann F., Lombi L. (2013) Cannabis market: User types, availability and consumption estimates. In: Further insights into aspects of the EU illicit drugs market, Trautmann F., Kilmer B., Turnbull P. (Dir.). Luxembourg, Publications Office of the European Union, p. 73-182.

Vanhove W., Surmont T., Van Damme P., De Ruyver B. (2014) Filling in the blanks. An estimation of illicit cannabis growers' profits in Belgium. *International Journal of Drug Policy*, Vol. 25, n° 3, p. 436-443.

Weinberger D. (2010) La culture du cannabis en France : une transformation importante du marché. In: Rapport de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales 2010, ONDRP (Dir.). Paris, CNRS éditions, p. 799-806.

Weinberger D. (2011) Réseaux criminels et cannabis indoor en Europe : maintenant la France ? *Drogues, enjeux internationaux*, OFDT, n° 1, 6 p.

Weinberger D., Gandilhon M., Shah J. et Lalam N. (2019) « Illegal cannabis cultivation in Europe: new developments », *EchoGéo* [En ligne], 48 | 2019, mis en ligne le 13 juillet 2019, consulté le 15 juillet 2019. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/17704>

Zurbach E. (2016) Phénomènes émergents liés aux drogues. Tendances récentes sur le site de Marseille en 2015. Marseille, AMPTA, 88 p.

Ce numéro de *Théma* est consacré aux mutations considérables que connaît le marché du cannabis en France, avec notamment l'augmentation des usages d'herbe. Cette demande est alimentée essentiellement via une culture de masse en provenance des Pays-Bas et de plus en plus d'Espagne. La production hexagonale est dominée par de petites cultures réalisées par des « amateurs » qui ne couvrent pas l'ensemble de la demande intérieure. Cependant, les réseaux traditionnels de revente, plutôt spécialisés dans le commerce de la résine, tentent de s'adapter à ces nouvelles réalités en commercialisant des variétés de plus en plus diversifiées d'herbe, voire de produits dérivés, et en développant leurs propres structures de production. Il serait prématuré toutefois d'en conclure que les usages de résine de cannabis en France sont voués au déclin. Depuis quelques années, la production marocaine connaît elle aussi des bouleversements, notamment en termes de variétés cultivées, sur fond de modernisation des techniques agricoles, qui permettent la fabrication de produits plus diversifiés et plus riches en principe actif.

**OFDT - 69 rue de Varenne
CS 70780 - 75700 PARIS CEDEX 07**

www.ofdt.fr

ISBN : 979-10-922728-34-7